

LA STRATIFICATION DÉRIVATIONNELLE DANS LES FAMILLES
SYNCHRONIQUES DE MOTS FRANÇAIS

Claude Gruaz

Directeur de recherche au CNRS et à la Sorbonne-Paris III

1. DÉRIVATION, FAMILLE ET SYNCHRONIE

LA NOTION de dérivation est fréquemment utilisée sans pour autant être nettement définie. Le contenu qu'on lui prête relève plus souvent de l'implicite que de l'explicite, et cet implicite est très ambigu. Comme le soulignait Gougenheim (1967), cette notion recouvre en règle générale et dans des proportions imprécises les trois critères que sont l'étymologie, le sens et la forme.

S'agissant de traiter de la dérivation synchronique, la tentation est grande d'éliminer l'étymologie pour ne retenir que le sens et la forme. C'est la démarche qui a été adoptée dans l'expérience intitulée «conscience dérivationnelle et formation linguistique» menée par le Laboratoire LANDISCO de Nancy (Cordier et alii, 1997), dont la consigne contient le passage suivant :

«Votre tâche sera de dire *si oui ou non ils* (= un couple de mots) *appartiennent à la même famille, c'est-à-dire s'ils ont à la fois en commun une ressemblance orthographique et des éléments de signification* [...]. *Si votre réponse est OUI (les deux mots appartiennent à la même famille)*, vous presserez sur la touche gauche de la souris. *Si la réponse est NON (les deux mots ne sont pas de la même famille)*, alors vous presserez sur la touche droite de la souris» (p. 24, je souligne).

Une telle définition est un postulat méthodologique selon lequel un dérivé est construit en prenant en compte les deux critères que sont la forme et le sens. Dans une telle optique les mots *puissant*, *possible* et *potentiel* ne pourraient être considérés comme des dérivés de *pouvoir*. Une conclusion intéressante tirée de cette expérience est que «la similitude sémantique est plus importante que la simi-

litude orthographique». Les témoins attacheraient donc une importance moindre à la forme qu'au sens, et on peut donc s'attendre à ce qu'ils attribuent à *puissant* et *possible* le statut de dérivés de *pouvoir*, ce que le critère formel interdirait. Rejeter *puissant* du paradigme dérivationnel nominal de *pouvoir* devrait d'ailleurs, en toute logique, conduire à rejeter *puisse* du paradigme flexionnel verbal...

On constate que l'association du critère formel et du critère sémantique ne définit en fait qu'un nombre extrêmement réduit de cas de dérivation, par exemple *sur* → *suret*, *univers* → *universel*. Dans la très grande majorité des cas, il y a un écart formel entre la souche et le dérivé (ex. écart avec des alternances telles que *c / ch* de *blanc* → *blancheur* ou *e / a* de *sel* → *saler*, écart majeur dans les cas de supplétion, ex. *bi-* pour *deux* dans *bilatéral*). Si ces modifications pouvaient être mises en système, le rejet de l'écart formel pourrait être levé : utiliser le critère formel reviendrait alors à appliquer telle ou telle règle d'alternance. Or, à ma connaissance, de telles règles n'existent pas, ainsi que je l'ai montré en particulier dans *La dérivation suffixale en français contemporain*. La conséquence est que le critère formel ne peut être retenu pour définir la famille de mots. Ceci n'implique pas qu'il n'ait pas sa place dans la conscience qu'ont les locuteurs de la famille de mots. En réalité, il semble que l'on assimile souvent identité formelle et sentiment de la dérivation : ainsi *blancheur* sera retenu comme dérivé «évident» de *blanc* et *paternel* comme dérivé tout aussi «évident» de *père*, sans avoir toujours conscience de l'existence des écarts formels, ceux-ci étant en quelque sorte occultés par les éléments formels communs en général plus nombreux et la présence du sens de la souche dans celui du dérivé. Dans les faits, lorsque l'on croit utiliser un argument formel, on ne fait que considérer le produit de l'évolution historique, c'est-à-dire que l'on prend en compte l'étymologie.

Si un dérivé synchronique est effectivement construit dans la plupart des cas par l'adjonction d'un affixe à un terme souche, il convient de retenir le fait que la forme de ce dernier est très généralement autre, elle est en effet très souvent marquée par l'évolution historique. Je ne vois rien de paradoxal à ce que l'histoire soit intégrée à un travail qualifié de synchronique, bien au contraire.

Par ailleurs, il est clair que le seul critère sémantique ne pourrait suffire à décider de l'appartenance d'un mot à une famille, on regrouperait alors *boutique*, *marchand*, *magasin*, *emplettes*, *hareng saur* et *tarte à la crème*, ce qui morphologiquement et culinairement n'est guère satisfaisant. On définirait ainsi un champ sémantique et non une famille de mots.

De ces considérations, il résulte que, dans les faits, la démarche la plus économique consiste à construire la famille synchronique par application du filtre sémantique à la famille étymologique. Sont alors éliminés de la famille synchronique des termes qui sont en rupture sémantique avec l'entrée d'une famille bien qu'ils appartiennent à la même famille étymologique (ex. *boutique*, *apothicaire*, *confiture* ou *profiterolle* ne figureront pas dans la famille de *faire*).

Certes l'étymologie n'est pas plus que n'importe quelle branche de la linguistique un domaine dont le contenu est strictement et définitivement établi. Cependant on est en droit de se fier aux travaux actuels qui nous donnent la filiation historique d'une forme et qui sont dans la très grande majorité des cas largement suffisants pour décider si deux mots ont ou non une même étymologie.

Plus complexe est l'aspect sémantique.

Tout d'abord comment saisir le sens d'un mot? Et plus fondamentalement, un mot a-t-il un sens? Si l'on associe la notion de mot à celle de forme lexicale, on remarque qu'il est rare qu'une forme ait un sens, j'entends un seul sens, mis à part les termes techniques ou désignant un objet (ex. *farigoule*, *farillon*, *farlouse*, *faro*). C'est tout le débat autour du sens littéral et R. Bartsch (1996 : 6) se demande à juste titre ce qu'il y a de commun entre les sens que prend la forme *ouvrir* dans *ouvrir une porte*, *ouvrir une boîte de conserve*, *ouvrir un paquet*, *ouvrir un livre*. C'est avec raison que prenant appui sur le thèses de Wittgenstein, E. Weigand retient, d'un point de vue pragmatique, «language in use and meaning as action» (1996 : 325). Mais l'usage est multiple : dans cette optique, il n'est pas abusif de poser que chaque emploi d'un mot confère à ce mot un sens particulier. Il ne saurait être question de prendre en compte tous ces emplois, ce qui est d'ailleurs parfaitement impossible. Il convient donc de trouver un instrument qui informe sur les emplois faits d'une forme lexicale. De ce point de vue, les définitions données par un dictionnaire d'usage courant, du fait même qu'il s'agit de l'«usage courant», paraît être pertinent : si un tel ouvrage est utilisé par une communauté linguistique, c'est parce que cette communauté y trouve une association forme-sens qui correspond au rôle que la forme joue en son sein. L'usage que fait une communauté d'un dictionnaire justifie à lui seul la pertinence de son contenu, quels que soient les remarques de circularité ou autres que l'on émettre. Il me paraît donc tout à fait légitime d'utiliser un dictionnaire d'usage courant pour avoir accès au «sens» d'une forme lexicale.

J'ai ailleurs (Gruaz 1997c) établi une distinction entre référent, sens, «meaning» et signification. Ici, le mot sens recouvre à la fois sens et «meaning», c'est-à-dire un contenu exprimé par une définition et situé dans la langue au moyen de rapprochements et d'oppositions (ex. *-eau* a le même sens «le petit de» dans *renardeau* et dans *baleineau*, ce sens est aussi celui de *-on* dans *chaton* et *-in* dans *poussin*).

Il est donc légitime de poser que l'approche du sens doit être pragmatique et qu'un dictionnaire est un outil satisfaisant pour avoir accès à ce sens.

Il faut voir dans les différences entre les définitions des divers dictionnaires bien plus un témoignage de la complexité du champ pragmatique qu'une marque d'incohérence entre eux.

Les relations sémantiques entre mots dérivés font apparaître une stratification du champ dérivationnel.

Le schéma premier de ce champ est constitué d'une souche à laquelle s'ajoute un élément formel porteur d'une information qui complète celle que véhicule la souche, mais cette relation est souvent perturbée, du point de vue formel et du point de vue sémantique.

Du point de vue formel, les écarts du radical dans le dérivé par rapport à la forme de la souche sont de nature très diverse : effacement d'un graphème (ex. *e* final de *efficace* dans *efficacité*), alternance vocalique récurrente (*sel* / *saler*), alternance complexe récurrente (*père* / *paternel*) ou exceptionnelle (*jour* / *diurne*), supplétion (*jour* / *quotidien*). Cet aspect formel a été longuement développé dans *La dérivation suffixale* (Gruaz 1988a, également 1988b) en prenant en compte les degrés de dérivation.

Du point de vue sémantique, les dérivés sont répartis dans une structure hiérarchisée constituée de macrofamilles, de familles, de sous-familles, de microfamilles et de chaînes dérivatives. Les unités de chaque niveau peuvent être liées par relations d'association et/ou de succession dans le cadre d'une unité de niveau supérieur, c'est-à-dire association et/ou succession de familles dans le cadre d'une macrofamille, association et/ou succession de sous-familles ou de microfamilles dans le cadre d'une famille, association et/ou succession de chaînes dérivatives dans le cadre d'une sous-famille ou d'une microfamille, association et/ou succession de dérivés dans le cadre d'une chaîne dérivative.

La famille au sens strict du terme constitue, comme il a été dit plus haut, la structure fondamentale, alors que les macrofamilles, sous-familles, microfamilles et chaînes dérivatives n'apparaissent pas toujours dans la configuration familiale.

Cette structure est celle du *Dictionnaire synchronique des familles dérivationnelles de mots français* (DISFA) dans sa version actuelle (états successifs, cf. C. Gruaz 1992, 1995a, 1995b, 1996, 1997a, 1997b, 1997c, 1997d, 1997e, R. Honvault 1992).

2. LA FAMILLE

Le modèle le plus simple de la chaîne dérivative dans une famille synchronique de mots est celui d'une souche suivie de dérivés liés par l'étymologie et par le sens et formés par ajout de suffixes ou de préfixes, par exemple le suffixe *-ment* est ajouté à la souche *efficace* dans *efficacement* et le préfixe *in-* dans *inefficace*.

Le lien sémantique est traduit par un sémème prototypique en référence à la notion de prototype contenue dans la version étendue du prototype qui inclut la ressemblance de famille (cf. G. Kleiber, 1993). Cette acception est plus large que celle qui était retenue précédemment dans Gruaz 1997e.

Dans le DISFA, le critère étymologique est élargi à deux autres types de dérivés, conformément à l'objectif de cet ouvrage qui est de décrire le fonctionnement synchronique :

- d'une part, aux dérivés formés sur un radical synonyme du terme souche, à la condition que ce radical ne soit pas la forme variante d'un lexème (auquel cas il aurait sa propre structure dérivative), *carcéral* est ainsi retenu comme dérivé de *prison*,

- d'autre part, aux cas d'étymologie populaire, par exemple *apercevoir* «voir, après quelque recherche, une chose ou une personne... (sens souvent très proche de voir)» (*Lexis*, je souligne) est, pour une raison sémantique, placé dans le groupement familial de *voir*, et non dans celui de *recevoir*, comme l'imposerait l'étymologie.

Les dérivés sont en **succession** lorsqu'ils constituent un degré supérieur de dérivation par rapport à la souche, que celle-ci soit le terme d'entrée ou un autre dérivé, ex. *grand* Adj. (souche, degré de dérivation 0) *grandeur* Nom fém. (dérivé de degré 1), ou *grand* Adj. *grandement* Adv. Ces dérivés peuvent être **marqués**, ex. *-elet* dans *grandelet* n'est pas un simple diminutif puisque ce terme signifie «*déjà* un peu grand», pas plus que ne l'est *-et* dans *grandet* qui a le sens de «*assez* grand».

Les dérivés qui ont le même degré de dérivation sont en relation d'**association**, ex. *grandeur* et *grandement*, tous deux dérivés de degré 1 formés sur l'adjectif *grand* de degré 0.

3. LA MACROFAMILLE

Il est très fréquent que des mots soient étymologiquement et sémantiquement liés à l'entrée d'une famille sans pour autant pouvoir être reconnus comme dérivés de cette entrée. Ces mots sont les entrées de familles dans le cadre d'une **macrofamille**. C'est le cas des mots dont certains composants morphémiques sont opaques. Le sens de ces mots n'est pas directement calculable à partir du sens de leurs composants. Par exemple dans la macrofamille de *faire* le sémème prototypique macrofamilial est «être l'auteur ou la cause de». La famille de *faire* est la **famille principale** de la macrofamille *faire*. Des familles dérivées ont pour entrées *contrefaire* «faire la même chose en déformant», *forfaire* «agir contre l'honneur», *parfaire* «agir jusqu'à l'achèvement complet», *effectuer* «procéder à la réalisation de», etc.

Les familles *contrefaire*, *forfaire*, *parfaire*, *effectuer* sont des familles dérivées par succession car le sens de leur entrée intègre le sème d'entrée de la famille principale *faire*, leur sens n'étant pas calculable à partir du sens de leurs composants : *contrefaire* n'est pas «faire contre» mais «faire... en déformant».

Des familles sont dérivées par association lorsqu'elles se rattachent à la famille principale par un sémème qui domine l'une et l'autre. Ainsi la famille principale *écrire* à pour famille associée la famille *circonscire* «entourer d'une ligne qui marque la limite» à l'intérieur d'une macrofamille dont le sémème fédérateur n'est pas «écrire» mais «tracer». Les familles *écrire* et *circonscire* ont 1. entre elles une relation de dérivation par association et 2. une relation de dérivation par succession à partir de l'entrée de la macrofamille.

4. LA SOUS-FAMILLE

L'entrée d'une sous-famille est un lexème dont la forme est celle de l'entrée d'une famille et qui, bien évidemment, répond aux critères étymologiques et sémantiques d'appartenance à la famille. L'entrée de la famille et celles des sous-familles sont des polysèmes. La notion de sous-famille permet ainsi d'étendre la version étendue du prototype à la ressemblance de famille. Cette dernière, comme le souligne G. Kleiber (1993 : 126), «indique... que les différents sens d'un même item lexical (ce qui exclut donc l'homonymie) ne sont pas rangés ensemble sous la même étiquette dénomminative par le fait du hasard. Il y a des liens entre les différents sens qui sont tels qu'aucun trait commun n'est exigé. *La seule contrainte est que tout sens partage au moins une propriété avec un autre*» (je souligne).

Les entrées des sous-familles dérivées en succession contiennent le sémème d'entrée de la famille, ils relèvent de la polysémie d'acception dans la terminologie de R. Martin (1983 : 63 et suiv.; pour l'opposition succession / association, cf. également cumuls successifs et paradigmes en éventail de L. Guilbert 1975 : 177-178). Ainsi *jour* 1 «espace de temps correspondant à une rotation de la terre

sur elle-même» est l'entrée d'une famille et *jour 2* «lumière que le soleil répand sur la Terre *pendant ce temps*» (je souligne) est l'entrée d'une sous-famille dérivée en succession.

L'entrée d'une famille est virtuelle lorsque sa forme n'a pas de sens fédérateur dont seraient dérivés d'autres sens, mais recouvre deux ou plusieurs sens. *Facile* est un terme virtuel dont le sémème est «lié à la notion d'aisance» et qui se réalise en lexique sous la forme du lexème *facile 1* «relatif à une action produite de manière aisée» et du lexème *facile 2* «relatif au caractère d'une personne accommodante, avec laquelle il est aisé de s'entendre». *Facile 1* et *facile 2* sont des entrées de sous-familles dérivées en association. Ces entrées relèvent, selon la terminologie de R. Martin, de la polysémie de sens.

Une sous-famille peut contenir d'autres sous-familles. Ceci se produit lorsqu'elle contient des formes polysémiques de son entrée, par exemple à l'intérieur de la sous-famille de *jour 2* se trouve la sous-famille *jour 3* «ouverture qui donne de la lumière» et dont le verbe dérivé est *ajourer*.

5. LA MICROFAMILLE

L'entrée d'une microfamille est un dérivé dont le radical n'est pas le radical de l'entrée de la famille ou sous-famille. La distinction que je fais ici entre microfamille et chaîne dérivative (infra) n'existait pas dans Gruaz 1997e.

Dans la famille de *pouvoir*, des entrées de microfamilles en association sont *possible, puissant, potentiel*. Le critère de souche virtuelle est moins pertinent dans le cas des microfamilles, de sorte que les microfamilles en association sont simplement celles qui s'organisent «en éventail», pour reprendre l'expression que L. Guilbert (1975 : 177-178) applique aux dérivés.

Les entrées de familles dérivées, en succession ou en association, dans le cadre d'une macrofamille et celles des microfamilles dans le cadre d'une famille (ou d'une sous-famille) ont les unes et les autres une forme différente de celle de l'entrée de la famille principale pour les premières, de la famille (ou sous-famille) pour les secondes. La distinction entre les entrées des familles dérivées et celles des microfamilles réside dans le fait que les composants morphémiques des premières ne sont pas tous calculables : *for-* de l'entrée de la famille *forfaire* n'a pas un sens transparent alors que le radical *poss-* de l'entrée de la microfamille *possible* a un sens calculable, cette forme étant une forme alternante de *pouv-*.

6. LA CHAÎNE DÉRIVATIVE

Les chaînes dérivatives sont formées de dérivés qui répondent aux règles de dérivation dans la conscience du locuteur contemporain, par exemple, *prévoir* → *prévisible* → *imprévisible* → *imprévisibilité* ou *histoire* → *historique* → *historicité*.

Ils sont formés sur une tête de famille, de sous-famille ou de microfamille.

Les dérivés des chaînes dérivatives sont en succession lorsqu'ils ont un degré de dérivation supérieur à celui de leur souche (exemple *possible*, degré x → *possibilité*, degré x+1 → *impossibilité*, degré x+2). Ils sont en association lorsqu'ils ont le même degré de dérivation par rapport à celui de leur souche (ex. *possible*, degré x → *possiblement*, degré x+1 / *possibilité*, degré x+1 / *compossible*, degré

x+1 / *équipossible*, degré x+1); comme pour les microfamilles, le critère de souche virtuelle n'est pas retenu.

Ces dérivés sont non marqués ou marqués, ceci dans la forme ou dans le sens. Ainsi, dans la famille de *faire*, *faiseur* est un dérivé non marqué sémantiquement et formellement, le radical *fai-* étant maintenu des deux points de vue (avec ajout du joncteur *s*). En revanche, *facteur* est formellement marqué puisque le graphème *ai* du radical est remplacé par les deux graphèmes *a* et *c* (le joncteur *t* remplace le joncteur *s*). Dans cette même famille, le dérivé *faisable* «se dit d'une chose qui peut être faite» n'est pas marqué sémantiquement, alors que *faisabilité* l'est car il ne réfère pas simplement à la «qualité de ce qui est faisable», mais, dans le domaine technologique, à une «qualité grâce à laquelle un aménagement peut être réalisé».

7. CONCLUSION

La complexité de la notion de dérivé est bien réelle. L'introduction de la notion de famille de mots synchronique permet de se situer dans le système propre à une période donnée. Les mots retenus comme dérivés dans la synchronie considérée reçoivent des statuts différents selon que ce sont des entrées de familles, de sous-familles, de microfamilles ou de chaînes dérivatives. Le *Dictionnaire synchronique des familles dérivationnelles de mots* permet de situer chaque mot dans sa hiérarchie dérivative. La rédaction, qui est en cours dans le cadre du programme Eurolexique, de dictionnaires d'autres langues construits sur le même modèle paraît être en mesure d'ouvrir de nouvelles perspectives en direction d'études contrastives sur la structure du lexique de langues différentes et/ou de familles de langues différentes.

BIBLIOGRAPHIE

- BARTSCH, R. (1996) : «The Myth of Lexical Meaning». In: E. Weigand et F. Hundsnurher (éd.), *Lexical structures and Language Use*, Niemeyer, Tübingen.
- CORDIER, F., J. FRANÇOIS, L. KEFALOVA, V. MULLET (1997) : «Conscience dérivationnelle et formation linguistique : compte rendu d'expérience», *Cahier de Recherche Linguistique* N° 5, CNRS-LANDISCO, Nancy.
- GOUGENHEIM, G. (1967) : *Trois principes d'organisation du vocabulaire - Les théories linguistiques et leurs applications*, Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, Aidela, M. Didier.
- GRUAZ, C. (1987) : *Le mot français, cet inconnu*, Presses Universitaires de Rouen.
- (1988a) : *La dérivation suffixale en français contemporain*, Presses Universitaires de Rouen.
- (1988b) : «Règles d'inférence des graphèmes du français contemporain», dans *Pour une théorie de la langue écrite*, N. Catach éd., Editions du CNRS, Paris.
- (1990) : *Du signe au sens*, Presses Universitaires de Rouen.

- (1992) : «Le Programme EUROLEXIQUE : dictionnaires morphosémantiques du français et d'autres langues ; Dictionnaire structurel du lexique français. Principes, méthodologie et contenu», dans *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Zurich.
- (1995a) : «Les variations sémantique et formelle du mot français et d'autres langues romanes les familles synchroniques de mots», dans *Actes du XXI^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Palerme.
- (1995b) : «Le Programme EUROLEXIQUE : structure et créativité du vocabulaire français contemporain», dans *Ces mots qui sont nos mots, Mélanges d'Histoire de la Langue française, de Dialectologie et d'Onomastique offerts au Professeur J. Chaurand*, Les cahiers de l'Institut Charles-Bruneau, Cherleville-Mézières.
- (1996) : «Nouveaux aspects théoriques du *Dictionnaire synchronique de familles dérivationnelles de mots français*», dans *Actes du Colloque international «La journée des dictionnaires»*, Université de Cergy-Pontoise, à paraître.
- (1997a) : «Catégories lexémiques et catégories morphémiques dans les familles synchroniques dérivationnelles du français», dans *Recherches linguistiques de Vincennes* 26.
- (1997b) «The analysis of word families and their motivational relations», dans *Lexicology, Handbooks of Linguistics and Communication Science*, Walter de Gruyter, Berlin, New-York.
- (1997c) : «Lexicologie contrastive : forme et sens dans la synchronie contemporaine», dans E. Weigand et F. Hundsnurher (éd.), *Lexical structures and Language Use*, Niemeyer, Tübingen, 1996.
- (1997d) : «Structure homologique et traitement de la polysémie et de l'homonymie dans le *Dictionnaire synchronique de familles dérivationnelles de mots français* (DISFA)», dans *Actes du XVI^e Congrès International des Linguistes*, Paris.
- (1998) : «Composition Principles within the Word and within Ways of Use of Words», dans *(Contrastive) Lexical Semantics*, Amsterdam/Philadelphia Benjamins (*Current Issues in Linguistic Theory*), à paraître.
- (sous la direction de) : *Dictionnaire synchronique des familles dérivationnelles de mots français*, rédaction de C. Gruaz et R. Honvault, en cours de rédaction.
- GUILBERT, L. (1975) *La créativité lexicale*, Coll. Langue et langage, Paris, Larousse Université.
- HONVAULT, R. (1992) : «Le Dictionnaire morphosémantique des familles synchroniques de mots français. Problématique et méthodologie», dans *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Zurich.
- KLEIBER, G. (1990) *La sémantique du prototype, catégories et sens lexical*, PUF, Paris.
- (1993) : «Prototype et prototypes : encore une affaire de famille», *Sémantique et cognition. Catégories, prototypes, typicalité*, sous la direction de D. Dubois, collection *Sciences du langage*, CNRS Éditions.
- MARTIN, R. (1983) : *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- PICOCHÉ, J. (1979) : *Dictionnaire étymologique du français contemporain*, Les usuels du Robert, Paris.
- WEIGAND, E. (1996) : «Words and their role in language use», dans E. WEIGAND et F. HUNDSNURCHER (éds.) : *Lexical structures and languages use*. Tübingen, Niemeyer. Vol. I, 151-168.